

COMMUNE DE SARGE-LES-LE MANS  
34 rue Principale  
72190 SARGE-LES LE MANS

COMPTE RENDU DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU Lundi 11 Juillet 2011

Le Onze Juillet deux mille onze, dix neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du Mardi cinq Juillet, s'est réuni en séance extraordinaire, dans la **Salle de la Mairie**, sous la Présidence de **Monsieur Marcel MORTREAU - Maire**.

Dix-Huit Elus (es) en exercice étaient présents (es) à cette séance.

**Mesdames** Jocelyne LEMAITRE, Véronique PORTIER, Sylvie SOLAS, Séverine PEQUIN, Christine TROQUET-CARMONA, Martine COLLIN.

**Messieurs** **Marcel MORTREAU - Maire**, Patrice BRIN, Patrick CHABOT, Philippe LEVILLAIN, Alain MAUBOUSSIN, Xavier LAVIRON, Michel MARTELLIERE, Félix LECRENAIS, Jean-Marie MAILLARD, René ARMANGE, Joël BOURDIN, Patrick SUHARD.

Le quorum étant atteint, 18 présents, le Conseil Municipal peut délibérer.

**Pouvoirs de vote :**

Monsieur Eric VERON à Monsieur Xavier LAVIRON,

Madame Christine DE GUERRY à Monsieur Marcel MORTREAU,

Madame Marie-France HEGON à Monsieur René ARMANGE,

Monsieur Gilbert BERCY à Madame Jocelyne LEMAITRE.

Monsieur **Alain MAUBOUSSIN** est désigné en qualité de Secrétaire de Séance et procédera à la rédaction du Compte-Rendu.

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie chacun(e) d'y assister.

Monsieur le Maire demande, en vue de faciliter la rédaction du compte rendu de séance et d'éviter toute déformation involontaire des propos, que les interventions des élus qu'ils désirent voir consignées soient envoyées en Mairie par courrier électronique dans la semaine qui suit le Conseil Municipal.

**OBJET N° 1 – MARCHE PUBLIC - TRAVAUX EXTENSION CIMETIERE**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Municipale que ce dossier soit reporté à la séance du Lundi 18 Juillet 2011, afin que la Commission d'appel d'offres puisse se réunir à nouveau pour valider le choix entre 2 entreprises, concernant le 2<sup>ème</sup> lot « Espaces Verts ».

A cet effet, la Commission d'Appel d'Offres se réunira le 18 juillet, avant la séance du Conseil Municipal.

## OBJET N° 2 – MARCHE PUBLIC - RESTAURANT SCOLAIRE

### Règlementation

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code des Marchés Publics,

Vu, l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

CONSIDERANT, que les crédits sont inscrits au budget,

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée Municipale le résultat de la Commission d'Appel d'Offres du 6 juillet 2011.

6 prestataires ont répondu :

- RESTECO 35 BEHIC
- API 72 ECOMMOY
- RESTORIA 49 ANGERS
- RESTAUVAL 72 LE MANS
- SET MEAL 37 SAINT AVERTIN
- PRESTALIM'S 72 LAIGNE EN BELIN

Les critères étaient les suivants :

Respect des C.C.A.P. et C.C.T.P.	30 % de la note,
Qualité des produits (nature-origine)	25 % de la note,
Qualité du service	25 % de la note,
Prix des prestations	10 % de la note,
Références clientèle	10 % de la note.

### RECAPITULATIF DES COUTS PAR REPAS (en €)

Entreprises	PRIX DU REPAS	
	HT	TTC
API	MAT.	3
	PRIM.	3,2
	ADULTES	3,65
	GOUTER	0,37

Entreprises		PRIX DU REPAS	
		HT	TTC
<b>RESTAUVAL</b>	MAT.	2,8	2,96
	PRIM.	2,9	3,06
	ADULTES	3,3	3,48
	GOUTER	0,37	0,39

Entreprises		PRIX DU REPAS	
		HT	TTC
<b>PRESTALIM'S</b>	MAT.	3,27	3,45
	PRIM.	3,41	3,66
	ADULTES	3,72	3,92
	GOUTER	0,45	0,47

Entreprises		PRIX DU REPAS	
		HT	TTC
<b>RESTECO</b>	MAT.	3,65	3,85
	PRIM.	3,65	3,85
	ADULTES	4,2	4,43
	GOUTER	0,5	0,53

Entreprises	PRIX DU REPAS		
		HT	TTC
<b>RESTORIA</b>	MAT.	3,26	3,44
	PRIM.	3,33	3,51
	ADULTES	3,79	3,99
	GOUTER	0,35	0,37

PRIX DU REPAS			
		HT	TTC
<b>SEAT MEAL</b>	MAT.	3,12	3,29
	PRIM.	3,28	3,46
	ADULTES	3,45	3,64
	GOUTER	0,55	0,58

### TABLEAU DE PONDERATION DES OFFRES ET PRESTATIONS DE SERVICES

Candidats	analyse de la valeur technique					TOTAL 100%
	respect des CCAP CCTP 30%	la qualité des produits 25%	la qualité du service 25%	le prix des prestations 10%	les références 10%	
RESTECO	2,40	1,50	2,00	0,20	0,40	65,0
API	3,00	2,50	2,00	0,80	1,00	93,0
RESTORIA	3,00	2,50	2,00	0,40	0,60	85,0
RESTAUVAL	3,00	2,50	2,00	1,00	0,80	93,0
SET MEAL	2,40	2,00	2,00	0,60	0,40	74,0
PRESTALIM'S	1,80	2,50	2,00	0,20	0,00	65,0

Lors de la Commission d'Appel d'Offres du 6 juillet 2011, 2 prestataires avaient des propositions équivalentes en notes pondérées : API et RESTAUVAL.

La Commission s'est réunie à nouveau le 11 juillet, avant le conseil municipal, afin de finaliser le choix du prestataire.

Selon le critère « références », API obtient la meilleure note pour la présence et la proximité. De plus, ce prestataire en place n'a jamais démérité lors des comptes rendus de la « Commission Restaurant Scolaire ».

Le bilan et les comptes rendus sont favorables au terme de chaque fin d'année,

Le prestataire en place, obtient la satisfaction des enfants (CMJ présent aux Commissions, avis des parents d'élèves, informations prises auprès du personnel du service jeunesse).

Egalement, est appréciée la présence d'une diététicienne à chaque commission « menus » (2 fois/trimestre), ainsi que la présence du chef de secteur, toutes les semaines.

Concernant la Société RESTAUVAL, une enquête verbale de satisfaction a été menée auprès de 3 collectivités, et cette dernière semble donner entière satisfaction.

### DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Par un vote à scrutin ordinaire public, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer le marché du Restaurant Scolaire avec la Société API, sélectionnée par la Commission d'Appel d'Offres.

**Prochain Conseil Municipal** : Lundi 18 Juillet 2011 à 19 h 00 en Mairie.

SEANCE LEVEE A 19 H 15.

Fait à Sargé-Lès-Le-Mans, le mardi 12 juillet 2011.

Le Maire certifie le caractère exécutoire des différentes délibérations compte tenu de :

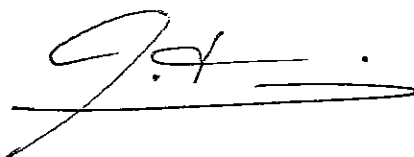
L'affichage en lieu public : Mercredi 13 Juillet 2011

Télétransmission au Contrôle de Légalité : Mercredi 13 Juillet 2011

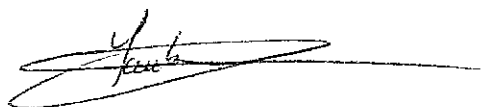
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces délibérations, informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,



Marcel MORTREAU.



Alain MAUBOUSSIN.